

## À LIRE

## Pour aller plus loin...

## Au sujet de l'engagement de la jeunesse...

## Des résultats concrets

« Les engagements associatifs des jeunes ont des résultats concrets, depuis l'animation d'environnement parfois sinistres à la réconciliation de jeunes enfants « accompagnés » par des « grands frères », en passant par la démocratisation des pratiques culturelles ou sportives. Ils permettent en outre de tester des démarches innovantes avec bien plus de vivacité que ce dont une institution est capable. Enfin, ils représentent un formidable complément à l'éducation formelle, en développant des savoir-faire aussi utiles que le sens de l'initiative, de la responsabilité, de l'esprit d'équipe, de la conduite de projet, de la prise de parole... »  
Nadia Bellaoui, Secrétaire nationale de la Ligue de l'enseignement, in *Quand les jeunes s'engagent: Entre expérimentations et constructions identitaires*, Collection Débats jeunesse, L'Harmattan, octobre 2005.

## Sur la place de l'élève au sein de l'établissement scolaire...

## Un phénomène récent

« Aujourd'hui, les élèves en général et les lycéens en particulier jouissent d'un certain nombre de libertés qui se manifestent par une liberté d'expression individuelle ou collective encadrée, notamment pour ce qui concerne le port de signes discrets d'appartenance religieuse, par la reconnaissance de droits de réunion, d'association, de publication, par la participation à un certain nombre d'instances de dialogue ou de concertation. À ces droits répondent des devoirs et obligations qui concernent le travail scolaire et la vie scolaire.

L'apparition de ces droits est un phénomène récent. Longtemps, en effet, s'agissant des élèves, le système éducatif a surtout proféré des interdictions. Pour prendre l'exemple de l'absence de liberté d'expression et de la coupure nette entre le monde scolaire et la vie, on peut citer la circulaire de 1925 qui invitait les chefs d'établissement de l'époque « à ne tolérer parmi vos effectifs scolaires ni création de secteurs, ni désignation de subdélégués mandatés par aucune organisation, ni remise de buvards communistes ou de programmes électoraux. Vous ne devez admettre dans les établissements scolaires aucune caricature de nos querelles civiques auxquelles les adultes suffisent ».

L'élève n'est pas un citoyen au sens strict du terme et nos établissements scolaires ne sont pas des démocraties, tout en ayant pour mission de préparer les élèves à prendre toute leur place dans le fonctionnement de notre démocratie. Et cela ne peut se faire que si l'on donne à l'élève un rôle social à l'intérieur de l'établissement. Autrement dit, ce n'est pas seulement à l'élève qu'il faut faire une place dans l'établissement mais également au citoyen en devenir qu'il est aussi ».

Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale, in *La place de l'élève au sein de l'établissement scolaire: Une approche historique et institutionnelle* à lire sur le site d'Éducation et devenir <http://education.devenir.free.fr>

## INITIATIVE

## Des animateurs ruraux accompagnent les adolescents

Le parc naturel régional de la Brenne et la fédération de la Ligue de l'enseignement de l'Indre ont développé le projet « Relais Brenne Initiatives Jeunes » pour impliquer davantage les 12-18 ans dans la vie locale.

Le parc naturel régional de la Brenne constitue un espace rural où les jeunes sont peu touchés par les activités proposées à l'échelle du territoire. Ne représentant que 10 à 15 % de la population, ils ont du mal à s'y investir. Partant de ce constat, le PNR de la Brenne, dans le cadre du programme européen Leader + axé sur les jeunes, a établi un partenariat avec la fédération de la Ligue de l'enseignement de l'Indre pour créer le Relais Brenne Initiatives Jeunes. Ce service gratuit a ainsi été mis en place sous la responsabilité d'Yves Champigny, délégué à la culture et à la citoyenneté de la fédération.

Cette expérience innovante en milieu rural a commencé en juillet 2005 avec le recrutement de trois animateurs diplômés ayant une bonne connaissance du territoire et du public visé: Claire Moreau, Gaëlle Monsacré et Wilfried Robin. Leur mission n'est pas de proposer des activités de loisirs telles que le monde associatif ou les collectivités locales sont en mesure de le faire, mais de choisir des solutions innovantes afin de répondre aux besoins exprimés par les adolescents.

## Auprès des jeunes

Concrètement, les animateurs accompagnent les jeunes dans leur projet, quel qu'en soit l'avancement. Ils les soutiennent dans leurs démarches, les aident à rédiger des demandes de subvention ou rencontrer diffé-



Les adolescents se réunissent avec leur animateur.  
© Ligue de l'enseignement 36

rents partenaires pour leurs actions. Parmi les nombreux projets accompagnés, c'est ainsi qu'un groupe de jeunes filles du Blanc souhaitant pratiquer la danse orientale a organisé un stage avec l'appui d'un animateur. Les jeunes de Prissac, formés en Junior association (*mode d'association spécifique aux mineurs, voir article ci-dessous*), trouvent quant à eux de l'aide auprès du Relais pour préparer eux-mêmes leurs loisirs. Enfin, le conseil municipal de jeunes de Ruffec a proposé un après-midi récréatif pour les personnes âgées de la commune, là encore soutenu par les animateurs.

L'action de l'équipe professionnelle se situe bien dans l'accompagnement, le soutien et la valorisation des projets collectifs, voire individuels des 12-18 ans qui résident dans ce pays. Dans toutes ses démarches, le Relais permet aux jeunes de « se sentir bien » sur leur territoire, les incite à s'y investir et favorise leur expression citoyenne. Il implique les

Contact: Yves Champigny, délégué culturel de la Fédération départementale de l'Indre de la Ligue de l'enseignement [culturel@fol36.org](mailto:culturel@fol36.org)

adolescents dans la mise en place de leurs propres activités culturelles, sportives ou de loisirs. Depuis sa création, environ 150 jeunes ont ainsi bénéficié de l'aide du Relais Brenne Initiatives Jeunes pour la concrétisation de leurs projets.

## Un point fort: l'itinérance

L'équipe d'animateurs est installée dans un local mis à disposition par une commune du parc (Oulches) et va à la rencontre des jeunes qui peuvent difficilement se déplacer. Elle touche également les jeunes dans leurs communes grâce à l'appui des mairies ou des associations locales. Parmi les rendez-vous réguliers, des permanences ont été établies dans les collèges et le lycée du parc.

## Auprès des associations et des collectivités

Par ailleurs, le Relais constitue une ressource pour tous les acteurs intervenant auprès de ce public sur le territoire du parc. Il se propose donc d'accompagner et de soutenir les animateurs et responsables associatifs dans leur travail avec les jeunes. Il apporte un soutien méthodologique et informe les partenaires sur les dispositifs publics concernant la jeunesse. Il organise ainsi des rencontres, des temps d'échanges et de formation sur divers thèmes liés à l'accompagnement de projets de jeunes.

Gaëlle Monsacré et Yves Champigny

## INTERVIEW

## L'association prend un coup de jeune

À l'heure où les foyers socio-éducatifs ou les maisons des lycéens semblent moins investis par les adolescents, les Juniors associations constituent une troisième voie dans ou hors l'école. Rencontre avec Thierry Crosnier, délégué général du réseau national.

## Les Idées en mouvement: Des mineurs ne pouvaient-ils pas auparavant créer une association?

**Thierry Crosnier:** Si dans la loi de 1901, rien n'interdit à des mineurs de créer entre eux et/ou pour eux une association, dans les faits, les dépôts en préfecture sont souvent refusés ou alors l'association ne pourra pas contractualiser quoi que ce soit: l'ouverture d'un compte bancaire, assurer ses membres, etc.

C'est l'article 1124 du code civil qui qualifie le mineur juridiquement incapable qui est le plus souvent mis en avant et les jeunes mineurs sont exclus, de fait, des fonctions dirigeantes qui vont de pair avec une mise en jeu de la responsabilité civile et pénale. La Junior Association permet à des jeunes mineurs de s'organiser dans une dynamique associative et à s'approprier, entre pairs, d'un mode d'organisation démocratique et citoyen.

## Dans les faits, comment s'organise cette association?

La Junior association est une proposition permettant aux jeunes âgés de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une envie, d'un rêve ou d'une passion, d'une idée ou d'un projet et

qui nécessitent des moyens et une organisation. Grâce à un accompagnement des membres du Réseau national des Juniors associations (RNJA), le groupe se dote d'une identité et peut donc être reconnu pour formaliser et réaliser un projet d'une façon autonome. C'est une expérience qui favorise l'apprentissage de la citoyenneté et la découverte de la vie associative. Elle donne une nouvelle image du groupe de jeunes qui accède à une réelle reconnaissance auprès des partenaires institutionnels, mais aussi des parents, des enseignants et des adultes en général. Les jeunes sont tout à fait capables d'être auteurs de leurs projets. Il s'agit d'accepter qu'ils puissent essayer, se tromper, recommencer, expérimenter, de définir entre eux des règles de décision, de répartition des tâches et d'organisation.

C'est après un temps de construction du groupe, d'un « entre-soi », que les jeunes cherchent à développer des actions qui s'ouvrent vers les autres, vers les plus jeunes, avec des dimensions solidaires et généreuses. Il faut également prendre en compte que pour beaucoup, les jeunes devront faire leurs preuves, alors qu'ils attendent écoute et reconnaissance des adultes.

Le RNJA fournit le cadre juridique nécessaire pour que des jeunes, âgés de moins de 18 ans, puissent être acteurs d'un projet collectif à travers la création de leur propre association. L'habilitation délivrée par le réseau, valable une année scolaire et renouvelable, garantit à la Junior association, association de fait, une assurance qui couvre ses activités et ses membres, la possibilité d'ouvrir un compte bancaire, des actions de formation...

## Les autres formes de vie associative (foyers socio-éducatifs, maison des lycées) développées au sein des établissements scolaires, sont aujourd'hui moins investies par les jeunes eux-mêmes. Observez-vous la même tendance?

Le RNJA dénombre aujourd'hui 1500 juniors associations, avec 700 actuellement en activité et une trentaine de nouvelles Juniors associations habilitées tous les mois. Si la création d'associations de loi 1901 stagne quelque peu, le développement des Juniors associations continue et peut encore progresser car bon nombre de jeunes sont encore convaincus que cela n'est pas possible ou accessible...

Propos recueillis par Damien Raymond

Pour en savoir plus: Réseau national des juniors associations 3, rue Récamier 75341 Paris cedex 07 [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org) et [contact@juniorassociation.org](mailto:contact@juniorassociation.org) pour trouver les coordonnées des relais départementaux: [www.juniorassociation.org/relais.php](http://www.juniorassociation.org/relais.php)